

Article

« Le Pouvoir des intellectuels »

Michèle Lamont

Politique, vol. 1, n° 1, 1982, p. 19-46.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/040390ar>

DOI: 10.7202/040390ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

Le Pouvoir des intellectuels

Michèle Lamont
Université d'Ottawa

La question du rapport entre les intellectuels et le pouvoir peut être abordée de diverses façons*. Certains analyseront les rapports entre les intellectuels et le pouvoir politique institutionnalisé, l'État. D'autres privilégieront un point de vue éthique. Pour ma part, la réflexion sera surtout d'ordre méthodologique. Je vais suggérer un cadre d'analyse permettant de rendre compte du pouvoir des intellectuels, et par extension, des rapports de pouvoir qui s'établissent entre les agents de ce groupe.

Toute la démarche de cette recherche est déterminée par la conception du pouvoir qui lui est sous-jacente. C'est à ce niveau que les hypothèses sont formulées pour être ensuite transposées au cas particulier des intellectuels.

Il convient d'abord de préciser le sens donné à ce concept. Le pouvoir sera défini comme la capacité d'imposer la réalisation d'intérêts particuliers dans une conjoncture donnée. Après avoir identifié les conditions nécessaires à la mise en place de

* Cet article est élaboré à partir d'une conférence prononcée lors du colloque annuel de la Société québécoise de science politique tenu à Sherbrooke en mai 1981. Il s'inscrit à l'intérieur d'une thèse de troisième cycle ayant pour objet la hiérarchie des sciences sociales au Québec.

rapports d'imposition, on démontrera que, de par leur fonction même, les intellectuels disposent de moyens d'imposition sur lesquels fonder leur pouvoir. On verra qu'ils s'affrontent pour s'approprier ces moyens, ce qui a pour effet de conférer au groupe une structure hiérarchique. Les agents utilisent l'imposition pour maintenir et élever leur position relative dans cette hiérarchie. Avant de procéder à la démonstration de ces hypothèses, quelques remarques sur l'approche de notre objet s'imposent.

L'analyse des intellectuels est chose difficile, et ce, pour deux raisons. L'une tient à la nature du groupe, et l'autre, à l'ambiguïté du rapport à l'objet qui découle de notre position de chercheurs.

Considérons d'abord la nature du groupe. Il est malaisé de définir les intellectuels : ils transgressent les limites des catégories socio-professionnelles et ne peuvent être saisis par les critères qui délimitent les classes sociales¹. Et pourtant, il est nécessaire de les identifier pour les soumettre à l'analyse. On est réduit à les saisir de façon générale et abstraite, par le critère de leur fonction qui trace théoriquement les frontières du groupe².

La deuxième cause de nos difficultés tient à l'ambiguïté de notre rapport à l'objet. Analyser les intellectuels est chose délicate dans la mesure où ce qui est en question, c'est notre propre position sociale, notre rôle politique et les finalités de notre travail. Il faut avancer avec prudence en s'assurant que

1. La simple distinction entre travailleur manuel et travailleur intellectuel n'est pas suffisamment fine pour rendre compte de la particularité du groupe. Au sujet des difficultés de définition du groupe, voir Bon, F., Burnier, M.-A., *Les nouveaux intellectuels*, Paris, Éditions du Seuil, 1966, chapitre premier.

2. Pour une analyse des insuffisances que présente le critère de fonction quand il est utilisé pour définir les groupes, voir Jarvie, J. C., *Functionalisme*, Burger Publishing co., 1973.

notre recherche ne se transforme pas subrepticement en discours de légitimation d'autant plus efficace qu'il a l'air savant. C'est avec difficulté que l'opération de rupture s'effectue puisque, en tant qu'intellectuel, le chercheur a nécessairement intérêt à la production d'un discours qui confère une légitimité à sa propre position.

Malgré ces embuches, l'analyse des intellectuels s'impose pour des raisons épistémologiques, au-delà même de l'intérêt intrinsèque que présente le sujet. En effet, étudier ce groupe, c'est en partie étudier leurs conditions de production. Cette opération permet d'identifier ce qui dans le produit, tient à son contexte d'élaboration. Ainsi, on est davantage en mesure d'en apprécier la valeur, selon des critères déterminés. C'est là la préoccupation de ceux qui cherchent à développer une forme d'épistémologie sociologique conçue comme complément à la sociologie de la connaissance, à l'épistémologie proprement dite et aux efforts méthodologiques déployés par la tradition sociologique américaine.

Contrairement à ce que prétendent certains, ce genre d'analyse n'est pas le symptôme de la dégénérescence des sciences sociales qui, étant trop éloignées des problèmes « concrets » et « réels » seraient vouées à s'étudier elles-mêmes, se reproduisant éternellement, comme une machine célibataire. C'est plutôt le signe de son épanouissement et du déclin d'une certaine naïveté sociologique. Ceci dit, il convient de pénétrer dans le vif du sujet.

Le pouvoir...

On définit le pouvoir comme la capacité d'imposer la réalisation d'intérêts particuliers dans une conjoncture spécifique. Cette définition apparaît périodiquement dans l'histoire de la

pensée politique. On en retrouve des éléments chez Hobbes³, chez Weber⁴, et de façon latente chez les marxistes⁵.

Cette conception du pouvoir suggère que le pouvoir est par essence imposition; il y a imposition lorsqu'un agent⁶ est placé dans une situation qui nuit à la réalisation de ses intérêts, ou encore, lorsqu'il est forcé d'agir de manière contraire à ses intérêts⁷.

L'imposition fonde la spécificité du pouvoir. Contrairement à ce que prétendent certains, à l'instar de Parsons⁸, le

3. Pour Hobbes, le pouvoir consiste en « les moyens présents d'obtenir quel- que bien apparent futur » Hobbes, T., *Leviathan*, Paris, Editions Sirey, 1971, p. 81.

4. Weber définit le pouvoir comme « la probabilité qu'un acteur dans des relations sociales données soit en position de réalisation de sa propre volonté malgré les résistances, sans égard pour les bases sur lesquelles cette probabilité repose. » Weber, M. *Economy and Society*, v. 1, New York, Bedminster Press, 1968, p. 53. (Ma traduction.) Le fait « d'être en position de... » traduit de manière plus générale l'idée de capacité. Dans un cas comme dans l'autre, la position objective de l'agent est déterminante.

5. Les marxistes classiques (Marx, Engels, Lénine) ne définissent pas explicitement le concept de pouvoir. Cherchant à combler cette lacune, Poulantzas suggère une définition qui veut témoigner de la logique générale de l'analyse marxiste: « On désignera par pouvoir la capacité d'une classe sociale de réaliser ses intérêts objectifs spécifiques. » Poulantzas, N., *Pouvoir politique et classes sociales*, v. 1, Paris, François Maspéro, 1968, p. 107.

6. Par « agent », je désigne ici tant un individu qu'un groupe (une classe, une nation).

7. Cette définition de l'imposition est inspirée par les analyses d'un groupe de jeunes marxistes anglais; voir Lukes, S., *Power, a radical view*, London, Macmillan, 1974, p. 34: « I have defined the concept of power by saying that A exercises power over B when A affects B in a manner contrary to B's interest »; voir aussi Westergaard, J.H., Resler, H., *Class in a capitalist society*, London, Heinemann, 1975, partie 3, chapitre 1.

8. Pour Parsons, le pouvoir n'est pas nécessairement imposition dans la mesure où son exercice peut s'effectuer de manière à réaliser les intérêts de tous les agents impliqués (« may be a relation of mutual convenience »). Parsons, T.A., *Sociological Theory and modern Society*, New York, The Free Press, 1967; voir surtout le chapitre intitulé « The concept of political power ». La thèse contraire est défendue par Peter Blau qui prétend s'inspirer de Weber. Cette thèse défend l'idée selon laquelle l'exercice du pouvoir est nécessairement imposition dans la mesure où, parce que les biens désirables sont limités, leur appropriation suppose que certains agents en sont privés, ce qui constitue une imposition (Blau, P. *Exchange and Power in social Life*, New York, London, Sydne, John Wiley and son's, 1964, chapitre premier). On sous-

pouvoir doit nécessairement impliquer une imposition pour que son emploi en tant que concept distinct soit justifié. Refuser de reconnaître cette caractéristique, c'est s'interdire de distinguer les relations de pouvoir des autres types de relations sociales (influence, détermination, correspondance, interaction etc.)⁹.

Maintenant, pourquoi définir le pouvoir comme une capacité d'imposition? Mettre l'accent sur la capacité, c'est suggérer que le pouvoir repose nécessairement sur des bases objectives, des moyens d'imposition. Pour évaluer le pouvoir détenu par des agents, il suffit de comparer les moyens d'imposition dont ils disposent dans une conjoncture donnée. La capacité d'imposition constitue un indice du pouvoir.

La possibilité d'utiliser un indicateur pour évaluer le pouvoir d'un groupe est un atout essentiel, particulièrement lorsque les intellectuels constituent l'objet d'analyse. Une certaine tradition américaine a cherché à démontrer qu'il s'agit là d'un groupe dépourvu de tout pouvoir. Pour infirmer cette hypothèse, il est nécessaire de se doter d'instruments d'analyse qui permettent d'évaluer les moyens d'imposition dont ils disposent.

Tout attribut social peut devenir un moyen d'imposition¹⁰. Pour cela, il suffit qu'il soit utilisé de manière à nuire à des

entend ici que les biens désirables sont l'unique enjeu du pouvoir. On ne spécifie pas s'il s'agit uniquement de biens matériels. Si tel est le cas, cette analyse relève d'une conception néanderthalienne de la société. Il est nécessaire de tenir compte des enjeux institutionnels, symboliques et autres pour rendre compte de la complexité des rapports de pouvoir.

9. C'est là l'erreur que Dahl commet lorsqu'il définit le pouvoir comme influence: «At the most general level, power terms in modern social sciences (!) refer to subsets of relations among social units such that the behavior of one or more units (the response units R) depend in some circumstances on the behavior of other units (the controlling units C)» Dahl, R. «Power» in *International Encyclopedia of Social Sciences*, vol. 12, New York, Macmillan and co., and The Free Press, 1968, p. 407.

10. Hobbes identifie comme moyens d'imposition des attributs aussi différents que le prestige, la science et les amis. Voir Hobbes, T., op. cit., pp. 81-83. Pour sa part, Dahl inclut dans sa typologie des moyens d'influence des éléments tels l'accès aux richesses, au crédit, à l'information ainsi que le contrôle du temps. Dahl, R., *Who Governs?*, New Haven and London, Yale University Press, 1961, p. 226.

intérêts autres. Ainsi, les attributs sociaux ont nécessairement un double statut, en tant que moyen d'imposition et en tant qu'attribut. Par exemple, la propriété privée, l'origine sociale, le prestige ou la force ne sont pas en soi des moyens d'imposition. Cependant, ils peuvent être utilisés comme tels.

Les conditions nécessaires pour qu'un attribut devienne moyen d'imposition sont les suivantes: d'abord, un des agents impliqués doit être doté d'une capacité d'imposition supérieure. Ensuite, il doit exister une relation de dépendance inégale entre les agents.

La supériorité d'une capacité d'imposition repose sur deux types distincts de relation. Dans le premier cas, le nombre de moyens d'imposition détenus par l'agent dominant (X) est supérieur au nombre détenus par l'agent dominé (Y). C'est l'appropriation (ou l'incorporation¹¹) inégale des moyens d'imposition qui rend le pouvoir possible. Dans le deuxième cas, X dispose de moyens d'imposition plus puissants que ceux détenus par Y. Ici, c'est la valeur relative des moyens d'imposition qui est déterminante.

Dans un cas comme dans l'autre, les attributs sociaux prennent leur capacité d'imposition dans leur mise en relation. Autrement dit, aucun attribut social n'est doté d'une capacité d'imposition supérieure de par sa nature inhérente. C'est en se rencontrant qu'ils prennent leur valeur. C'est ce qui explique que dans une conjoncture donnée, tel attribut aura une capacité d'imposition supérieure, alors que dans tel autre, il en sera dépourvu.

Le fait que les agents soient dotés d'une capacité d'imposition différente est une condition nécessaire, mais non suffisante à l'apparition de relations de pouvoir. Un rapport de dépendance inégale doit lier les agents.

11. Certains attributs sont incorporés (race, origine sociale, éducation du père). D'autres sont acquis ou appropriés (éducation, revenu, lieu de résidence etc.).

Ce type de relation est caractérisé par le fait que Y dépend davantage de X pour réaliser ses intérêts que X ne dépend de lui; Y sera dans l'obligation d'accepter une situation désavantageuse ou d'agir de manière contraire à ses intérêts parce qu'il dépend de X pour atteindre d'autres buts¹². Cette dépendance sera d'autant plus forte que les attributs sociaux détenus par X sont rares et nécessaires à la réalisation des intérêts de Y¹³.

On objectera qu'il ne s'agit pas ici d'une relation d'imposition dans la mesure où les intérêts de Y sont en partie réalisés dans ce type de relation. Et pourtant il y a bel et bien imposition puisque les intérêts des intervenants sont réalisés dans des proportions variables. Y sera forcé d'accepter une situation qui profite davantage à X, ce qui va à l'encontre de ses intérêts; il y a échange inégal.

Dans ce type de relation, les attributs sociaux sont à la fois enjeux et moyens d'imposition. Ils sont enjeux dans la mesure où les rapports de pouvoir imposent l'acquisition de nouveaux moyens d'imposition. Ils sont moyens d'imposition dans la mesure où ils sont utilisés pour la réalisation d'intérêts propres. Cependant, les attributs sociaux ne peuvent avoir simultanément les deux fonctions pour un même agent. Ce qui constitue le moyen d'imposition de X est enjeu pour Y parce que la détention de ce moyen fonde la dépendance inégale de Y par

12. Blau définit le pouvoir en des termes semblables: « A person who commands services others need and who is independent in any of their command, attains power over other by making the satisfaction of their need contingent to their compliance. » Blau, P., op. cit. p. 22.

13. Durkheim analyse le rapport entre rareté et conflit en ces termes: « Tant qu'ils (les organismes) ont plus de ressources qu'il ne leur en faut, ils peuvent encore vivre côte à côte; mais si leur nombre vient à s'accroître dans de telles proportions que tous les appétits ne puissent plus être suffisamment satisfaits, la guerre éclate et elle est d'autant plus violente que cette insuffisance est plus marquée, c'est-à-dire le nombre de concurrents plus élevé. » Durkheim, E., *De la division du travail social*. Paris, Presses Universitaires de France, 1960, p. 248.

rapport à X. Ainsi, il existe autant d'enjeux que de relations de pouvoir.

On se rappellera que pour Hobbes les rapports de pouvoir, la propension qu'ont les agents à réaliser leurs intérêts propres s'expliquent par le caractère égoïste inhérent à la nature humaine. Je pense plutôt qu'il faille concevoir ces relations de pouvoir comme une nécessité structurelle propre à l'organisation sociale. Cette dernière, par définition, suppose une différenciation des attributs sociaux dont les agents sont dotés, ne serait-ce qu'au niveau des attributs nécessaires à la réalisation de leur fonction dans la division du travail. Cette différenciation rend possible l'appropriation inégale des attributs sociaux qui peuvent par la suite être utilisés comme moyens d'imposition. Par conséquent, la nature même de l'organisation sociale fait que le pouvoir est une nécessité structurelle. En outre, parce que ces attributs sont enjeux, ressources rares, les agents sont forcés de les acquérir et de les conserver au risque d'en être déparis¹⁴. La rareté des enjeux est le deuxième facteur qui fait du pouvoir une nécessité structurelle.

On doit saisir le caractère structurel du pouvoir pour être en mesure de rendre compte des phénomènes sociaux hiérarchiques tels les stratifications sociales (qui indiquent l'incorporation différenciée d'attributs sociaux: revenus, prestige, statut etc.), ou encore, les organigrammes institutionnels (qui témoignent de la distribution inégale des «responsabilités» ou des moyens d'imposition dans les institutions). Les phénomènes

14. Lorsqu'il discute de la Raison d'État chez Machiavel, qui est à l'État ce que l'intérêt est à l'individu, Meinecke souligne que l'État ne peut se maintenir qu'à la condition de s'accroître: «C'est elle (la Raison d'État) qui dit à l'homme politique ce qu'il doit faire pour conserver la force et la santé de l'État. Or l'État étant un être organique dont la force ne se maintient dans sa plénitude qu'à la condition de pouvoir s'accroître d'une façon ou d'une autre, la Raison d'État désigne également les buts et les moyens de cet accroissement». Meinecke, F., *L'Idée de la Raison d'État dans l'Histoire des temps modernes*, Trad. M. Chevalier, Genève, Librairie Droz, 1973, pp. 11-12.

hiérarchiques révèlent l'attribution structurelle et inégale (tant en quantité qu'en qualité) des attributs sociaux, et par extension, des moyens d'imposition.

Si les attributs sociaux sont inégalement incorporés et appropriés, c'est donc que, parmi les intellectuels, des relations de pouvoir s'établissent. Le groupe est hiérarchisé selon les attributs sociaux dont les agents sont dotés. Ces derniers s'affrontent pour élever leur position, et ce faisant, ils engendrent des rapports d'imposition. C'est ce que je vais maintenant chercher à démontrer, après avoir identifié les attributs sociaux dont sont dotés les intellectuels.

Les intellectuels...

À la lecture de la littérature consacrée aux intellectuels, on s'aperçoit que certaines idées reviennent fréquemment. D'abord, les intellectuels sont souvent associés à l'idée d'universalité. Ensuite, ils sont présentés comme agents dépourvus de tout pouvoir.

Leur rapport à l'universalité apparaît à plusieurs niveaux : les intellectuels prétendent que leurs méthodes¹⁵, leurs produits (les idées, la culture) ont une valeur universelle¹⁶. Ils s'intéressent aux universaux tels le Bien, le Beau, le Vrai et le Juste. C'est par pure gratuité qu'ils se passionnent pour ces Idées platoniciennes¹⁷. De plus ils sont particulièrement dédiés à la

15. Ceci est une règle absolue dans la production scientifique. Même dans le domaine artistique, il existe une tendance soutenue vers l'universalisation des méthodes de production. On n'a qu'à songer aux règles d'orchestration, aux techniques de versification. En questionnant ces règles, l'art contemporain les renouvelle.

16. Même chez les philosophes critiques de l'universalité, de l'Un, tels Foucault, Derrida, Deleuze, l'argumentation contre l'universalité est présentée comme ayant une valeur universelle. Voir Descombes, V., *Le Même et l'Autre*. Paris, Éditions de Minuit, 1978.

17. Pour Lewis Coser, l'intellectuel est celui qui « sent le besoin d'aller au-delà des fins concrètes et immédiates et de pénétrer une réalité plus générale de sens et de valeurs » ; « ils questionnent la vérité du moment au nom d'une vérité

cause de l'intérêt universel : par loi d'exception, les intellectuels ont comme intérêt particulier la réalisation de l'intérêt universel. On retrouve cette idée présentée sous diverses formes chez Mannheim¹⁸, chez Sartre¹⁹ et chez Lénine²⁰.

Leur rapport au pouvoir est marqué d'une même virginité. Par essence, les intellectuels sont dépourvus de tout moyen d'imposition²¹. Le pouvoir est leur ennemi naturel²². Ce n'est qu'au prix d'une alliance avec des groupes plus puissants qu'ils

plus profonde et plus générale» Coser, L., *Men of Ideas, a sociologist view*, New York, London, The Free Press, Collier Macmillan, 1965, p. viii. Lewis Feuer résume l'image de l'intellectuel qui est sous-jacente à une telle affirmation : « Always the intellectual regarded himself as somehow the chosen; he had a mission conferred upon him as a modern Moses by history, and this sense of mission is intrinsic to the consciousness of the intellectual ». Feuer, L., « What is an intellectual? » in Gella, A., *The Intelligentsia and the Intellectuals*. London, BeverleyHill, Sage Publications, 1976, pp. 46-58, p. 50.

18. Mannheim présente les intellectuels en ces termes : « It subsumes in itself all those interest with which social life is permeated » Mannheim, K., *Ideology and utopia*. New York, Harcourt Brace and World, 1965, p. 157. Parce que la raison est la synthèse des points de vue particuliers et que les intellectuels sont porteurs de la raison, ils sont porteurs de la synthèse historique des divers points de vue sociaux.

19. En parlant du rôle des intellectuels, Sartre affirme : « Or, c'est à ce niveau que l'intellectuel peut servir le peuple... précisément en tant qu'universel singulier puisque la prise de conscience chez les intellectuels est le dévoilement de leur particularisme de classe et de la tâche d'universalité qui le contredit, donc du dépassement de leur particularité vers l'universalisation du particulier à partir de ce particulier-là ». L'intellectuel résout ses propres contradictions par la réalisation de l'intérêt universel. Sartre, J.P., *Plaidoyer pour les intellectuels*. Paris, Gallimard, 1972, p. 68.

20. Lénine, à l'instar de Kautsky, attribue aux intellectuels la mission de porter la bonne nouvelle chez les prolétaires, ou tout au moins, de former la science historique : « Le porteur de la science n'est pas le prolétariat, mais les intellectuels bourgeois : c'est en effet dans le cerveau de certains individus de cette catégorie qu'est né le socialisme contemporain, et c'est par eux qu'il a été communiqué aux prolétaires intellectuellement les plus évolués ». Lénine cite Kautsky in Lénine, V.I., *Que faire?*. Pékin, Éditions en langues étrangères, 1974, p. 48.

21. C'est l'argument qui est défendu par P. Nettl dans son article intitulé « Power and the Intellectuals » in O'Brieff, C.C., Vanech, W.D., *Power and Consciousness*. London, University of London Press, University of New York Press, 1969, pp. 15-32, p. 16.

22. Aron, R. *The Opium of Intellectuals*, New York, Norton, 1962, p. 210; Schumpeter, J., *Capitalism. Socialism and Democracy*. New York, Harper Torchbooks, 1950, p. 147.

gagnent une certaine influence²³. Ce faisant, ils perdent leur statut de « véritables » intellectuels.

Ces analyses sont élaborées sur le modèle des discours de légitimation. Elles contiennent tous les éléments nécessaires pour démontrer que les intellectuels sont l'incarnation vivante du Bien Commun. Ceci étant admis, rien ne saurait s'opposer au règne de la Raison, au règne des Philosophes-Rois.

Si ce portrait mystique vernit notre image, il apporte peu à la connaissance de l'objet. C'est pourquoi il est à éviter si on a la prétention de faire « œuvre » scientifique, compte tenu de tous les mythes et des limites qui s'opposent à nous. C'est dans cet esprit que j'ai d'abord construit un cadre analytique sans faire référence, dans la mesure du possible, au cas qui nous préoccupe ici. Ce procédé a l'avantage de faciliter le processus de rupture avec l'opinion commune²⁴. Il convient maintenant d'appliquer ce cadre conceptuel à notre groupe.

La présentation se divisera en deux parties. Je vais d'abord identifier les attributs sociaux des intellectuels. Pour ce faire, j'aurai recours à l'étude de leur fonction sociale et des instruments de production nécessaires à sa réalisation. On verra ensuite quels sont les intérêts particuliers au groupe. On découvrira que les agents s'affrontent pour réaliser leurs intérêts, et que ces affrontements produisent les conditions nécessaires à l'apparition de rapports d'imposition. Ainsi, on sera en mesure de prétendre que les intellectuels ne sont pas par essence dépourvus de tout intérêt particulier et de tout pouvoir.

Notre définition des intellectuels se doit d'être générale si on veut éviter l'erreur qui consiste à exclure arbitrairement

23. Birnbaum, N., «The Problem of Knowledge Elite», *The Massachusetts Review*, 1971, vol. 12, no. 3, pp. 620-637, p. 631.

24. Au sujet du processus de rupture, voir Bourdieu, P., Chamboredon, J.-C., Passeron, J.-C., *Le métier de sociologue*. Paris, La Haye, Mouton editeur, 1980, pp. 27-50.

du groupe certains agents²⁵. De plus, elle doit mettre l'accent sur ce qui est commun à tous les intellectuels, sans tenir compte des formes particulières sous lesquelles cette caractéristique se manifeste. Définir notre groupe à partir de la fonction de ses agents permet de rencontrer ces conditions.

Plusieurs chercheurs ont adopté ce critère de définition. Leurs conceptions de la fonction des intellectuels présentent des caractéristiques similaires. Souvent, cette fonction est identifiée à une forme d'intervention culturelle²⁶. On retrouve cette définition chez Lipset pour qui l'intellectuel est

«L'homme des idées (qui) crée et symbolise la fonction générale de l'esprit humain... Il est aussi un créateur, un évaluateur et un appliqueur de ses interprétations sociétales à partir desquelles la culture prend forme.»²⁷

La définition des intellectuels formulée par E. Shils se rapproche de celle-ci :

«Through their provision of models and standards, by the presentation of symbols to be appreciated, intellectuals elicit, guide and form the expressive disposition within a society.»²⁸

Les intellectuels ont donc pour fonction d'agir dans le domaine de l'interprétation du réel. Ils donnent sens à la réa-

25. C'est l'erreur qui est commise par J. Benda lorsqu'il affirme que les intellectuels «dont la fonction est de défendre les valeurs éternelles et désintéressées, comme la justice, la raison, et que j'appelle les clercs, ont trahi cette fonction au profit d'intérêts pratiques.» Benda, J., *La trahison des clercs*. Paris, Éditions Grasset, 1977, p. 63. En privilégiant une forme particulière de produit intellectuel, et en la considérant comme seule valable, Benda s'interdit de comprendre les luttes ayant pour enjeu la définition du «vrai» intellectuel.

26. Voir Marx, K., Engels, F., *L'Idéologie allemande*. Paris, Éditions Sociales, 1974, pp. 87-88; Sartre, J.-P., op. cit., p. 13; Gerth, H.H., Mills, C.W., *From Max Weber* New York, Oxford, Oxford University Press, 1968, p. 176.

27. Lipset, S., Basu, A., «Des types d'intellectuels et de leur rôle politique», *Sociologie et Société*. Montréal, Presses de l'université de Montréal, vol. 7, no. 1, pp. 51-90, p. 61.

28. Shils, E., «The intellectuals and the Power» in Rieff, P., *On intellectuals*, *Theoretical Studies, case Studies*. New York, Doubleday, 1969, p. 28.

lité, forment les codes à travers lesquels on la perçoit, les grilles qu'on lui superpose²⁹.

Certains rejèteront cette définition. Ils prétendront avec raison que les intellectuels ne sont pas les seuls à exercer cette fonction³⁰. Ce qui distingue les intellectuels des autres agents producteurs de sens, c'est que l'on convient de leur compétence en la matière. On reconnaît socialement qu'ils contrôlent les instruments nécessaires à l'intervention culturelle. C'est ce qui en fait des spécialistes.

L'action culturelle comporte plusieurs secteurs d'intervention, lesquels se recoupent en partie dans l'exécution de la fonction. On pense par exemple à la production, à l'évaluation, à la distribution et à l'application des biens culturels. La gestion de ces opérations est également considérée. Cette diversité explique pourquoi le groupe réunit des agents disparates : des musiciens, des éditeurs, des avocats, des ingénieurs et des technocrates.

On n'attache pas une même valeur aux divers secteurs d'intervention. En témoigne cette citation de Lipset :

«The creative intellectuals are the most dynamic group within the broad intellectual stratum, because they are at the forefront in the development of culture and the other marginal groups are dependent upon them for the ideational resources they use in their work.»³¹

29. J'adopte ici la définition sémiologique de la culture. Voir Schneider, D.M., «Notes toward a theory of culture» in Basso, K.H., Selby, H.A., *Meaning in Anthropology*, Albuquerque, University of New Mexico Press, 1976, pp. 197-221, p. 204; Goodenough, W.H., «Cultural Anthropology and linguistics» in Hymes, D., *Language in Culture and Society*, London, New York, Evanston, A Harper International Edition, Harper and Row, 1966, p. 36.

30. Toute pratique sociale suppose une interprétation du réel. Dès lors, tous les agents pourraient être considérés comme intervenants culturels.

31. Lipset, S., Dobson, L., «The Intellectuals as Critics and Rebels with special References to the United States and the Soviet Union» in *Daedalus*, vol. 101, no. 3, été 1972, pp. 137-198, p. 138.

Selon Lipset, les producteurs seraient plus valorisés socialement que les applicateurs ou les distributeurs. À chacun des secteurs d'intervention correspondrait un statut différent. Il faut voir là l'effet de l'hégémonie de certaines fractions du groupe. Dans son livre *le pouvoir intellectuel en France*, Régis Debray analyse dans une perspective historique les luttes hégémoniques entre fractions d'intellectuels. Il montre comment les grands médias d'information obtiennent un plus grand contrôle sur le fonctionnement du milieu. Son analyse illustre qu'il est nécessaire de mettre en rapport les fractions du groupe pour comprendre les rapports de pouvoir qui l'anime³².

Ayant défini les intellectuels comme spécialistes de l'intervention culturelle, il convient maintenant d'identifier les attributs sociaux communs aux membres du groupe. Puisque j'analyse un groupe abstrait, je ne dispose d'aucun instrument empirique par le biais duquel je puisse identifier ces attributs. Dès lors, je suis réduite à ne considérer que ceux de ces attributs qui sont indispensables à la réalisation de la fonction qui définit le groupe, soit leurs instruments de production.

L'intervention culturelle requiert l'emploi de deux types d'instruments de production, soit la connaissance des normes de production et l'accès aux institutions, aux ressources rares qui permettent l'exécution de la fonction.

La première catégorie regroupe toutes les connaissances nécessaires à la réalisation de la fonction. Ceci comprend la connaissance des techniques de production (l'écrit, les méthodes d'investigation etc.³³), le contrôle de l'idiotisme com-

32. Debray, R., *Le pouvoir intellectuel en France*, Paris, Éditions Ramsay, 1979.

33. Comme le souligne Edward Shils, le contrôle des normes de production est nécessaire pour que le travail de l'intellectuel soit communicable: «The work itself becomes a work when it is presented in a conventionally complete form, when it takes a physical form capable of entering into the «possession» of other -that is capable of being perceived, assessed, acknowledged». Shils, E., «Intellectuals, Tradition and the Tradition of intellectuals: some preliminary consideration», in *Daedalus*, vol. 101, no. 2, printemps 1972, pp. 21-34, p. 21.

mun au groupe (vocabulaire, manière de penser, savoir-dire³⁴), une certaine familiarité avec la tradition dans laquelle doivent s'insérer les nouveaux produits³⁵. Est également incluse la connaissance de la configuration des problématiques en vigueur³⁶, des écoles où se forment et s'affrontent ces problématiques, des noms propres qui leur sont rattachés.

Ces composantes constituent les normes culturelles et techniques de production, normes qui définissent ce qui est socialement reconnu comme « intervention culturelle ».

La deuxième catégorie d'instruments de production est celle des institutions. Ces dernières constituent les lieux de l'intervention culturelle. On considère ici les institutions de formation (conservatoires, écoles, universités, ateliers), les lieux de production (centres de recherche, bureaux d'étude), les lieux d'évaluation et de distribution (galleries d'art, librairies, revues, médias à grande diffusion) ainsi que les lieux de gestion de la fonction (sociétés savantes, association professionnelles, instances gouvernementales). Sont également comprises les institutions qui ne sont pas prioritairement destinées à l'interven-

34. Alvin Gouldner va jusqu'à définir les intellectuels par ce critère, en tant que « speech stratum » dans le sens de Wittgenstein. Gouldner, A.W., *The Future of Intellectuals and the Rise of the new Class*, New York, The Seabury Press, 1979, pp. 28-43.

35. « Any intellectual work is produced in the setting of an intellectual tradition or traditions, for example, a setting of families of previously produced works which serve as models or points of departure. An intellectual tradition is a set or pattern of beliefs, conception for form, sets of verbal (and other symbolic) usages, rules of procedures, recurrently and unilaterally linked with each other through time...

Intellectual traditions are differentiated into the traditions of particular genres, fields and disciplines. Each of these divisions of works has a variety of traditions of its own, containing and referring to its procedures and its subject matters. » Shils, E., « Intellectuals, Tradition and the Tradition of Intellectuals: some preliminary considerations », op. cit., p. 23.

36. Comme exemple d'une analyse de la configuration de problématique dans laquelle se situe et par laquelle se définit une œuvre particulière, voir Pollak, M., « Paul F. Lazarsfeld, fondateur d'une multinationale scientifique » in *Actes de la recherche en sciences sociales*, no. 25, janvier 1979, pp. 45-60.

tion culturelle, institutions où viennent se greffer de façon plus ou moins permanente des agents du groupe (partis politiques, syndicats, administrations³⁷).

Ces institutions sont essentielles à la réalisation de l'intervention culturelle, et ce, pour trois raisons. D'abord, c'est surtout par ce biais que les intellectuels ont accès aux ressources rares nécessaires à l'exécution de leur fonction (crédits, bourses de recherche, contrats): c'est grâce à elles qu'ils peuvent se consacrer entièrement à leur œuvre³⁸. Ensuite, l'accès à ces institutions facilite la connaissance des normes de production; elles les diffusent et en sont le lieu de formation. Enfin, elles permettent aux intellectuels de faire reconnaître la valeur de leur intervention culturelle. Elles confèrent aux produits une nouvelle valeur en leur attribuant une légitimité institutionnelle³⁹. Elles facilitent la mise en marché du produit.

Jusqu'à présent, les intellectuels ont été analysés comme un groupe unifié par la fonction commune de ses agents. Leurs attributs sociaux ont été identifiés à leurs instruments de production. Maintenant, on va voir que ces instruments de production peuvent être utilisés comme moyens d'imposition, et donc, qu'il s'agit d'un groupe dynamique dont les agents entretiennent des rapports antagonistes. D'abord, il faut identifier l'intérêt commun aux agents du groupe et voir comment ceux-ci luttent pour la réalisation de leurs intérêts. Ensuite,

37. Pour comprendre l'importance de ces institutions, il suffit de penser à l'influence qu'elles ont eu sur des intellectuels tels Louis Aragon, Roger Garaudy ou plus près de nous, P.E. Trudeau ou René Lévesque.

38. Le fait de « se consacrer entièrement à son œuvre » est un facteur influençant fortement la reconnaissance sociale du statut d'intellectuel. Les institutions tracent la barrière entre les « professionnels » et les « amateurs ».

39. Les livres illustrent ce phénomène. Le plat des ouvrages est utilisé comme pamphlet publicitaire. On y donne le résumé des insertions institutionnelles de l'auteur, tout comme si ceci constituait la meilleure garantie de la qualité d'un livre. En réalité, le livre hérite du prestige institutionnel de son auteur.

il faut voir comment la hiérarchisation du groupe est liée à ces affrontements et comment elle crée les conditions objectives nécessaires à l'apparition de rapports d'imposition. Ainsi, on sera en mesure de démontrer que les intellectuels ne sont pas par essence dépourvus de tout pouvoir et qu'il est possible de mettre à jour les moyens d'imposition dont ils disposent et les lieux d'exercice de cette imposition.

Le pouvoir des intellectuels

Étant donné que le pouvoir a été défini comme la capacité d'imposer la réalisation d'intérêts particuliers dans une conjoncture donnée, identifier l'intérêt des intellectuels, c'est créer la possibilité de saisir les manifestations de l'imposition dans ce groupe.

L'intérêt particulier des intellectuels se résume à ceci : détenir un maximum de légitimité dans l'exercice de leur fonction. La réalisation de cet intérêt commande d'une part l'acquisition d'instruments de production, et d'autre part, la maximisation de leur légitimité. Ou bien, les intellectuels chercheront à acquérir des instruments de production déjà reconnus et tenteront d'en accroître la légitimité, ou ils travailleront à donner de la valeur à de nouveaux instruments⁴⁰

Pourquoi définir ainsi l'intérêt des agents du groupe ? Parce que l'acquisition et la légitimation des instruments de production constituent les seuls attributs sociaux nécessaires à la réalisation de la fonction intellectuelle. Exercer cette fonction signifie être reconnu compétent, doté d'attributs légitimes.

40. Les instruments de production auxquels aspirent les intellectuels seront plus ou moins légitimés selon leur capacité objective de les obtenir, c'est-à-dire selon la nature des instruments de production qu'ils possèdent déjà. Au sujet de l'ajustement entre aspirations subjectives et capacités objectives, voir Bourdieu, P., Passeron, J.-C., *La reproduction*, Paris, Éditions de Minuit, 1970, pp. 167-206.

Par l'exécution de leur fonction, les intellectuels travaillent nécessairement à la réalisation de leurs intérêts; ils utilisent des instruments de production et simultanément leur donnent une valeur et cherchent à la faire reconnaître. Ainsi, le processus d'acquisition et de légitimation des instruments de production est à la fois condition et effet de l'exercice de la fonction intellectuelle. Il en est indissociable, ce qui traduit le fait qu'il s'agit là d'une nécessité structurelle⁴¹.

Alors que les intellectuels cherchent à réaliser leurs intérêts, ils produisent des critères sociaux par lesquels on désigne ce qui est socialement considéré comme produit intellectuel et comme instrument de production adéquat à l'intervention culturelle⁴². Ils construisent des normes par lesquelles on les évalue. C'est ainsi qu'est élaborée la définition sociale de l'intellectuel, du spécialiste de l'intervention culturelle.

Le processus par lequel cette définition se forme est dynamique. Pour chaque type de production intellectuelle (la musique, l'architecture, la littérature...), il existe plusieurs définitions du bon producteur, des produits intellectuels et des instruments de production. Ces définitions s'opposent pour obtenir un maximum de légitimité.

Par cette dynamique se construisent des hiérarchies de définitions dont les éléments s'ordonnent selon la légitimité

41. On verra plus loin comment la détention d'instruments de production est une condition et un effet des relations d'imposition. Ainsi, une fois de plus sera confirmée l'hypothèse selon laquelle le pouvoir est une nécessité structurelle.

42. Les intellectuels n'agissent pas de façon autonome dans la fabrication de ces normes. Leur interaction avec des groupes de non-producteurs (intellectuels) influence considérablement la définition qu'on leur donne, selon le degré d'autonomisation et d'institutionnalisation du milieu. À ce sujet, voir Ben-David, J., Collins, R., «Social factors in the origins of a new science: the case of psychology», *American Sociological Review*, vol. 3, no. 4, août 1966, pp. 461-465. Pour une analyse de l'influence des champs politique, économique et religieux sur le champ scientifique québécois, voir Fournier, M., Germain, A. Lamarche, Y., Maheu, L., «Le champ scientifique québécois; structure, fonctionnement et fonction» in *Sociologie et Société*, vol. 7, no. 1, mai 1975, pp. 119-132.

dont ils sont dotés. Cependant, les critères d'évaluation de la légitimité sont multiples; il existe plusieurs hiérarchies de définition. Celles-ci s'affrontent pour faire reconnaître le surcroît de légitimité des critères à partir desquels elles sont construites⁴³.

Voyons quel aspect prend la réalisation de l'intérêt en ce qui concerne les normes de production, les connaissances nécessaires à la réalisation de leur fonction. Ils travailleront à faire reconnaître la valeur, la pertinence de ces normes. Ou bien ils s'inscriront dans la tradition et ces normes seront reconnues d'emblée, ou bien ils s'approprient ou créeront de nouvelles normes dont ils tenteront de démontrer la légitimité⁴⁴. En outre, ils vont chercher à faire valoir les critères d'évaluation sur lesquels ils se basent pour prétendre à la supériorité de leurs normes de production⁴⁵. On dira par exemple que tel type de recherche est supérieur parce qu'il est plus scientifique que tel autre, supposant par là que la scientificité est un critère d'évaluation absolu. On jouera le positivisme contre le rationalisme, la musique contemporaine contre le romantisme. En science

43. Ces critères n'agissent pas de manière autonome, évidemment. Ils sont mis en œuvre, légitimés etc. par les agents qui les ont incorporés. Ainsi, une lutte pour la légitimation des critères d'évaluation est une lutte entre les fractions du groupe qui promulgent ces différents critères.

44. Par exemple, on prétendra que tel auteur est essentiel, que telle œuvre est importante, que telle école est centrale, sans tenir compte des critères sur lesquels reposent ces jugements. Pour une analyse détaillée du processus de valorisation des normes de production appliquée au cas des sciences exactes, voir Latour, B., Fabbri, P., «La rhétorique de la science. Pouvoir et devoir dans un article de science exacte» *Actes de la recherche en sciences sociales*, no. 13, février 1977, pp. 81-95. Voir aussi le numéro spécial de cette revue, intitulé «Critique de la tradition lettrée» (no. 5-6, novembre 1975).

45. Cet article est une illustration de ce procédé. Toute l'argumentation est construite de manière à légitimer les normes de production préconisées au détriment de celles présentées par les analyses critiquées en page 9. Il va de soi que ma position dans la hiérarchie des intellectuels, laquelle est relativement basse, fait que j'ai intérêt à mettre à jour les relations d'imposition qui s'y développent.

politique, on soutiendra le professionnalisme empiriste contre la vocation théorico-révolutionnaire. Chez les artistes, on défendra les performances et les installations contre les médias d'expression plus traditionnels⁴⁶.

C'est par ce biais que se construisent des hiérarchies d'auteurs, de problématiques, de genre, d'école⁴⁷, et par la suite, des hiérarchies d'intellectuels qui incarnent ces normes de production⁴⁸.

Au niveau des institutions maintenant, l'intérêt des intellectuels sera d'une part d'accéder aux institutions et aux ressources institutionnelles, et d'autre part, de maximiser la légitimité des institutions dans lesquels ils se sont insérés, et de pénétrer les institutions les plus légitimes. On voudra étudier à Harvard, publier dans *Econometrica*, chanter au Metropolitan. On cherchera à démontrer que les universités américaines donnent une meilleure formation que les universités françaises, que telle bourse est plus prestigieuse que telle autre. On passera des concours pour être admis à l'E.N.A.P., pour obtenir un poste dans tel conservatoire etc.⁴⁹.

Les institutions constituent un enjeu supplémentaire dans la mesure où leur contrôle est un moyen de légitimation sin-

46. À l'aide de ce cadre théorique, on peut lire la plupart des travaux théoriques comme des stratégies de légitimation hautement sophistiquées. Voir par exemple Bourdieu, P. « La lecture de Marx; quelques remarques critiques à propos de « quelques remarques critiques à propos de « Lire le Capital » » *Actes de la Recherche en sciences sociales*, no. 5-6, novembre 1975, pp. 65-79.

47. Comme indice de la position hiérarchique des auteurs, des genres, des problématiques, on peut évaluer l'espace consacré à chacun d'entre eux dans les anthologies, les encyclopédies, les manuels. Par ce processus, on peut aussi identifier les critères d'évaluation qui s'affrontent.

48. Comme exemple d'une hiérarchie d'intellectuels, voir celle construite par Kadushin à propos des intellectuels américains. Kadushin, C. « Who are the Elite Intellectuals » *Public Interest*. no. 29, automne 1972, pp. 109-125.

49. Les programmes des colloques peuvent être lus comme la garantie de la légitimité de ces derniers. Chaque invité y apporte la reconnaissance dont son objet et lui-même sont dotés.

gulièrement efficace. Ce contrôle permet d'orienter les ressources rares de manière à favoriser l'hégémonie de normes de production particulières; il procure un surcroît de légitimité à ceux qui le détiennent tout en les habilitant à imposer des règles du jeu qui favorisent le maintien de leur contrôle⁵⁰.

En travaillant à la réalisation de leurs intérêts les intellectuels donnent une valeur différenciée aux institutions et des hiérarchies apparaissent. La position hiérarchique de ces institutions peut être évaluée par la position des agents qui y sont intégrés, les instruments de production qu'il faut détenir pour y pénétrer étant d'autant plus valorisés que ces institutions ont une position élevée.

On a identifié l'intérêt particulier des intellectuels; il consiste à se munir d'instruments de production et à faire en sorte qu'ils acquièrent une légitimité maximale. Cet intérêt commun unit les agents du groupe. Simultanément, il les sépare. Ces agents s'affrontent pour la réalisation de leurs intérêts qui deviennent l'enjeu du groupe.

Pourquoi y a-t-il opposition? Pourquoi les agents ne peuvent-ils pas tous, simultanément, détenir un maximum de légitimité dans l'exercice de leur fonction? Un des facteurs explicatifs de ce phénomène pourrait être la rareté relative des instruments de production nécessaires à la réalisation de la fonction intellectuelle. Alors qu'ils constituent le moyen de satisfaction de l'intérêt, ces instruments existent en nombre limité. Pourtant, tous doivent les acquérir dans une certaine mesure, et dès lors, ils s'affrontent pour y parvenir. L'intérêt devient l'enjeu.

Ce dont il est question ici, ce n'est pas tant de la rareté des normes de production que de la rareté des institutions.

50. Au sujet de l'importance du contrôle institutionnel dans le maintien d'une hégémonie, voir Duke, M., *Conflict and Power in social Life*. Provo, Utah, Brigham Young University Press, 1976, p. 71.

Les normes de production ne sont pas rares en soi. On ne peut dire que le marxisme ou le romantisme soient rares. Ce sont plutôt les institutions qui donnent accès à ces normes de production qui existent en nombre limité. C'est pour cette raison que les agents s'affrontent pour y pénétrer et aussi parce que ces dernières procurent les ressources rares nécessaires à la réalisation de la fonction.

À cause de la rareté des institutions et des ressources institutionnelles, les agents auront intérêt à disqualifier leurs concurrents pour maximiser leur probabilité d'accès institutionnel. Pour ce faire, ils chercheront à discréditer leurs normes de production, à démontrer que seules les leurs propres sont valables. C'est ainsi que les stratégies visant à légitimer les normes de production se transforment en stratégies ayant pour objet l'acquisition du monopole de la légitimité⁵¹. L'intensité de ces luttes de disqualification (la «tolérance» ou l'«intolérance») variera avec le degré de rareté qui prévaut dans une conjoncture donnée; cette rareté institutionnelle permet d'expliquer les tendances «impérialistes» de la culture, du savoir, lesquels sont toujours présentés comme ayant une valeur universelle, juste, bonne et vraie en soi.

Abstraction faite du degré de rareté des instruments de production, les agents s'affrontent avec d'autant plus de fréquence et d'intensité qu'ils occupent des positions hiérarchiques semblables, qu'ils disposent d'instruments de production de même valeur et en nombre égal, et par conséquent, qu'ils recherchent les mêmes moyens pour réaliser leurs intérêts. C'est un peu ce qu'explique Durkheim dans ce long passage de

51. Les intellectuels déniaient leurs enjeux tout comme ils déniaient leurs intérêts particuliers et se veulent en étroite communion avec l'universalité. Au sujet de la logique de la dénégation, voir Bourdieu, P., «La production de la croyance, contribution à une économie des biens symboliques», *Actes de la Recherche en sciences sociales*, no. 13, février 1977, pp. 3-44.

De la division du travail social :

« Plus les fonctions se rapprochent, plus il y a entre elles des points de contact, plus par conséquent elles sont exposées à se combattre. Comme dans ce cas, elles satisfont par des moyens différents des besoins semblables, il est inévitable qu'elles cherchent plus ou moins à empiéter les unes sur les autres. Jamais le magistrat ne concourt avec l'industriel ; mais le brasseur et le vigneron, le drapier et le fabricant de soierie s'efforcent souvent de se supplanter mutuellement. Quant à ceux qui s'acquittent exactement de la même fonction, ils ne peuvent prospérer qu'au détriment les uns des autres. Si donc on se représente ces différentes fonctions sous la forme d'un faisceau ramifié issu d'une souche commune, la lutte est à son minimum entre les points extrêmes tandis qu'elle augmente régulièrement à mesure qu'on se rapproche du centre. »⁵²

Ainsi, les luttes seraient d'autant plus vives que les agents ont des intérêts semblables. Ceci n'exclut pas la possibilité que des alliances se nouent autour d'une proximité d'intérêt, même entre agents qui occupent une position hiérarchique similaire. Ces alliances ont souvent pour but de regrouper des instruments de production individuels contre des agents qui en contrôlent davantage. C'est la force du nombre contre la concentration des instruments de production !

Ceci dit, comment situer ces luttes dans le cadre d'analyse du pouvoir antérieurement présenté. Il faut retracer rapidement les grandes lignes de ce cadre d'analyse avant de répondre à cette question.

Le pouvoir a été défini comme la capacité d'imposer la réalisation d'intérêts particuliers dans une conjoncture donnée. Son exercice suppose d'abord qu'un agent dispose d'une capacité d'imposition supérieure, c'est-à-dire soit doté d'un plus grand nombre d'attributs sociaux et/ou que ses attributs soient plus valorisés, plus puissants, étant entendu qu'ils peuvent être utilisés comme moyens d'imposition. Ensuite, le pouvoir ne

52. Durkheim, E., op. cit., p. 250.

s'exerce que si une relation de dépendance inégale lie les agents impliqués. Ainsi sont mises en place les conditions nécessaires à l'apparition d'une imposition, laquelle constitue la spécificité des rapports de pouvoir.

Donc, quelle est la fonction de ces luttes entre intellectuels selon ce cadre d'analyse? On a vu que les agents de ce groupe s'affrontent pour réaliser leurs intérêts, pour détenir un maximum d'instruments de production légitimes. Étant donné le sens donné ici au pouvoir (imposer la réalisation d'intérêts propres), ils luttent afin d'obtenir plus de pouvoir, de détenir plus d'instruments de production pouvant être utilisés comme moyens d'imposition. Ils travaillent à se construire une capacité d'imposition supérieure, celle-ci étant la condition de l'apparition de relations de pouvoir. Détenant plus d'instruments de production, ils peuvent créer des relations de dépendance inégale puisque certains agents devront avoir recours aux instruments qu'ils détiennent pour réaliser leurs intérêts propres.

Il faut remarquer que ces luttes produisent simultanément deux phénomènes, soit l'appropriation des instruments de production nécessaires à la réalisation de la fonction et la constitution de capacités d'imposition supérieure nécessaires à l'exercice du pouvoir. Alors qu'ils créent les conditions d'exécution de leur fonction, qu'ils l'organisent, les intellectuels instaurent des relations de pouvoir. La concomitance de ces deux phénomènes illustre bien que l'existence du pouvoir ne dépend pas d'une volonté transcendante, d'un égoïsme naturel, mais est plutôt une nécessité structurelle.

Quelle est la forme d'imposition que crée le pouvoir des intellectuels? Autrement dit, comment la réalisation des intérêts engendre l'imposition dans ce cas précis? On a identifié l'imposition au fait qu'un agent soit placé dans une situation qui nuit à la réalisation de ses intérêts, ou encore au fait qu'il soit forcé d'agir de manière contraire à ses intérêts. Dès

lors, chez les intellectuels, il y aura imposition lorsqu'un agent sera placé dans une situation qui nuit à sa légitimation ou encore, lorsqu'il sera forcé d'agir de manière contraire à la maximisation de sa légitimité en tant qu'intellectuel.

On ne parlera d'imposition que si X détient une capacité d'imposition supérieure à celle de Y et si ce dernier est placé en position de dépendance inégale par rapport à X. Ainsi, il y aura imposition quand X, qui détient des normes de production plus légitimes que celles de Y, contestera ses normes de production alors que ce dernier dépend davantage de X que X ne dépend de lui. Il y aura aussi imposition lorsque X, qui détient un contrôle institutionnel plus grand que celui de Y, empêchera ce dernier de pénétrer dans les institutions qu'il contrôle. Il y aura également imposition lorsque X imposera ses normes de production à Y, parce qu'il détient des ressources institutionnelles dont Y a besoin.

On saisira mieux ces formes d'imposition en ayant recours à quelques illustrations. Premier exemple: Un critique musical réputé condamne une pièce. Ce faisant il exerce une imposition sur le compositeur dans la mesure où il nuit à la réalisation de ses intérêts, à la légitimation de ses normes de production, alors que le compositeur en dépend pour obtenir une plus grande légitimité⁵³. Le critique peut exercer cette imposition grâce aux accès institutionnels dont il dispose. Ainsi, ses instruments de production se transforment en moyens d'imposition.

Deuxième exemple: un jeune chercheur demande un poste dans une université. On lui refuse le poste parce qu'il ne détient pas les normes de production prévalentes dans le milieu.

53. La critique peut aussi produire un effet de faire-valoir, dépendant de la position respective des agents en jeu. Pour une illustration de ce type d'effet, voir, de l'auteur, "Jacques Derrida, ou comment devenir philosophe dominant", à paraître.

Il y a imposition dans la mesure où on lui refuse l'accès institutionnel dont il a besoin pour maximiser sa légitimité, tout en contestant ses normes de production. Cette imposition est possible parce que cet agent est placé dans une relation de dépendance inégale par rapport à ceux qui octroient les postes et parce que ces derniers détiennent des instruments de production (contrôle institutionnel), lesquels utilisés comme moyens d'imposition, constituent une capacité d'imposition supérieure à celle détenue par le jeune chercheur.

Troisième exemple, plus ambigu cette fois. Le même chercheur étudie avec un professeur réputé. Ce dernier doit exécuter une recherche longue et fastidieuse, pour augmenter sa légitimité et rester concurrent parmi les grands. Il demande au chercheur de faire cette recherche. Ce dernier dépend du professeur pour obtenir des bourses. Il est placé dans une relation de dépendance inégale dans la mesure où le professeur détient des ressources rares dont il a besoin alors que ce professeur peut confier la recherche à un autre étudiant. La réalisation des intérêts du chercheur est liée à la réalisation des intérêts du professeur. Il y a là interpénétration d'intérêt, mais aussi imposition dans la mesure où le jeune chercheur est soumis aux conditions de production dictées par le professeur. Jouant le jeu, il reproduit les conditions de sa propre dépendance, ce qui va à l'encontre de ses intérêts. Simultanément, il procure au professeur des armes utilisables contre les agents qui détiennent des positions hiérarchiques semblables.

Il est important de remarquer que dans ces rapports, les instruments de production prennent leur capacité d'imposition dans leur mise en relation avec les instruments de production dont disposent les autres agents en jeu. Les instruments de production du critique musical n'ont pas la même capacité d'imposition selon qu'ils s'opposent à ceux du débutant ou à ceux d'un « grand » interprète de renommée mondiale. Par ail-

leurs, l'attitude que l'un et l'autre auront par rapport au critique traduira l'état de leurs relations.

Ces rapports d'imposition auront un effet distinct sur les affrontements dont nous avons parlé plus haut. Ils procureront au dominant de nouveaux instruments de production qui lui permettront de conserver sa position hiérarchique ou de l'élever. Ceci est vrai également pour le dominé quoique les « profits » de ce dernier soient toujours moindres que ceux du dominant. Ainsi, tout comme dans le cas des affrontements, les rapports d'imposition ont pour effet l'appropriation et la légitimation d'instruments de production, la réalisation d'intérêts particuliers, et ce, que l'on saisisse la relation du point de vue du dominé ou de celui du dominant.

En analysant les intellectuels en tant que groupe abstrait, j'ai cherché à construire un cadre théorique permettant de mettre en rapport ce groupe et le phénomène du pouvoir. J'ai soutenu que : 1. Les intellectuels doivent être dotés d'instruments de production pour exécuter la fonction qui les définit ; 2. L'acquisition et la légitimation de ces instruments constituent l'intérêt des agents du groupe ; 3. La réalisation de cet intérêt engendre des affrontements ; 4. Par ces affrontements, les agents se dotent d'une capacité d'imposition inégale ; 5. Le groupe se hiérarchise selon les instruments de production détenus par les agents ; 6. Des rapports d'imposition s'instaurent entre les agents du groupe alors que le milieu « s'organise ». On est autorisé à considérer que les intellectuels ne sont pas par essence dépourvus de tout pouvoir et de tout intérêt particulier. Cette « découverte » repose sur la possibilité objective de considérer non pas les rapports phantasmatiques qu'ils entretiennent avec quelque groupe, faisant ainsi l'économie d'un effort explicatif, mais plutôt, les rapports qu'ils entretiennent entre eux, quotidiennement, de par l'exercice même de leur fonction.

On pourrait croire que cette analyse néglige l'interaction entre les intellectuels et la communauté environnante. Cette critique serait justifiée. Il a été impossible d'éviter ce travers étant donné la structure de démonstration à laquelle j'ai eu recours. Pour pallier ces manques, j'aimerais suggérer quelques hypothèses en guise de conclusion. Si ce cadre d'analyse s'avère pertinent (légitime!), ne serait-il pas possible d'en étendre les conclusions jusqu'à ce qu'elles englobent les rapports entre les intellectuels et les groupes externes. On pourrait par exemple penser, à l'instar de Weber, que les intellectuels cherchent à imposer leur définition des normes de production légitimes, de la bonne culture, du bon savoir, à la communauté générale⁵⁴. On pourrait voir quelle fraction du groupe y réussit le mieux, quel est le pôle hégémonique. On pourrait également considérer que les alliances construites par les intellectuels avec des groupes externes sont autant de moyens utilisés pour augmenter leur capacité d'imposition dans les luttes internes, ces alliances ne pouvant se fonder que sur une proximité d'intérêt. Ainsi, les discours présentant les intellectuels comme « valets de l'impérialisme, sous-fifres du gouvernement » ou comme « pelleteux de nuages », ne seraient que l'expression de l'état des luttes à l'intérieur du groupe et des alliances et oppositions externes qui y correspondent.

54. Gerth, H. H., Mills, C.W., op. cit., p. 176. Les mécanismes de cette imposition sont analysés par Gérard Namer, à propos du savoir historique: « Il peut y avoir pour la connaissance historique comme pour toutes connaissances trois sources de créativité qui seraient la créativité savante, la créativité individuelle et la créativité collective. Parce que l'histoire s'est institutionnalisée comme science, il faut se la représenter comme une créativité savante qui capte et refoule les virtuelles créativités individuelles et collectives. » *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 24, no. 63, juillet-décembre 1977, pp. 289-297.